



HAMPSTEAD

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 5 avril 2007 à la salle du Centre communautaire, 30 rue Lyncroft, Hampstead, Québec.

RÉSOLUTION 2007-080

RÉSOLUTION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À L'APPUI DU MAINTIEN D'UN POSTE DE POLICE DE QUARTIER

CONSIDÉRANT QUE les conseils successifs de la Ville de Hampstead ont exercé de vives pressions pour une plus grande présence policière à la suite de la perte du Service de police de Hampstead et de la mise en place du Service de police de Montréal, Poste 15, dans le district Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de service offert par le Service de police de Montréal, Poste 15, situé dans le district Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, a été jugé nettement insuffisant par la Ville de Hampstead, jusqu'à la mise en place du modèle de Police de quartier (PDQ), qui fut instauré, en partie, en réponse au besoin de rapprocher les services de police des communautés qu'ils desservent;

CONSIDÉRANT QUE le PDQ9, service de police communautaire, a entraîné des améliorations importantes en terme de qualité des services, temps de réponse, communications, relations et sentiment de sécurité et de protection, et que les relations entre le service de police et la communauté locale se sont améliorées avec chacun des commandants qui se sont succédés, et que les policiers du PDQ9 sont très appréciés des membres de plusieurs écoles, synagogues, églises et résidences de personnes âgées, en plus de tous les autres résidents qui se sentent près de leur service de police en raison du modèle de police communautaire, et grâce à la volonté des policiers locaux de bien comprendre les différentes cultures, langues et antécédents de la population locale;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des villes actuelles de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest ont voté très majoritairement pour la défusion d'avec la Ville de Montréal (Arrondissement de Côte Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest) lors du référendum tenu le 20 juin 2004 et que la législation ultérieure a reconstitué ces trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont actuellement desservis par les postes de police de quartier 11, 25 et 26, alors que les résidents de la Ville de Côte Saint-Luc, de la Ville de Hampstead et de la Ville de Montréal-Ouest sont desservis par le Poste de police de quartier 9;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la Ville de Côte Saint-Luc, de la Ville de Hampstead et de la Ville de Montréal-Ouest craignent que la disparition de leur PDQ ne diminue considérablement la présence policière localement, la ramenant aux niveaux inacceptables qui furent si vivement critiqués dans les années 70 et 80;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead, par la présente, informe le Service de police de la Ville de Montréal et l'Agglomération de Montréal qu'il s'oppose unanimement à la fusion du PDQ 9 et du PDQ 11;

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead informe par la présente le Service de police de la Ville de Montréal et l'Agglomération de Montréal que ladite Ville insiste pour conserver un PDQ local sur le territoire de Côte Saint-Luc, desservant la population de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest;
- QUE le conseil de la Ville de Hampstead se joindra aux conseils de Montréal-Ouest et de Côte Saint-Luc afin de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir une fusion indésirable de son PDQ sans son consentement;
- QUE le conseil de la Ville de Hampstead demande au Service de police de la Ville de Montréal et à l'Agglomération de Montréal de laisser le PDQ 9 desservir Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest comme un poste local;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à tous les membres de l'Agglomération de Montréal, au Ministre de la Sécurité publique, et aux députés de D'Arcy McGee et NDG.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Chantal Bergeron
Me Chantal Bergeron, greffière

COPIE VIDIMÉE

Hampstead, le 11 avril 2007

Me Chantal Bergeron, greffière



HAMPSTEAD

Extract from the Minutes of the Regular Meeting of the Council of the Town of Hampstead held on April 5, 2007, at the Community Center, 30 Lyncroft Road, Hampstead, Quebec.

RESOLUTION 2007-080

RESOLUTION OF THE TOWN OF HAMPSTEAD TO SUPPORT THE CONTINUATION OF A NEIGHBOURHOOD POLICE STATION

WHEREAS successive Councils of the Town of Hampstead lobbied enthusiastically for greater police presence following the loss of the Hampstead Police Department and the establishment of the Montreal Police Department, Station 15, in the Notre-Dame-de-Grâce district of the City of Montreal;

WHEREAS the level of service provided by the Montreal Police Department, Station 15, located in the Notre-Dame-de-Grâce district of the City of Montreal, was deemed, by the Town of Hampstead to be seriously insufficient until the establishment of the Neighbourhood Police Station (NPS) model, this model being established, in part, in response to the need to bring police services closer to the communities it serves;

WHEREAS the community-based NPS9 resulted in significant improvements in service level, response time, communication, contact and the feeling of safety and security, and the relationship between the police service and the local community improved with each successive commander, and the police officers serving out of NPS9 are greatly appreciated by the members of the many schools, synagogues, churches and seniors' residences in addition to all other residents who feel close to their police department as a result of the community-based policing model and as a result of the willingness of the local officers to understand the many cultures, languages and backgrounds of the local population;

WHEREAS the residents of the current City of Côte Saint-Luc, Town of Hampstead and Town of Montreal West voted overwhelmingly to demerge from the City of Montreal (Borough of Côte Saint-Luc - Hampstead - Montreal West) in the referendum held June 20, 2004 and subsequent legislation reconstituted these three municipalities;

WHEREAS residents of the Borough of Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce are presently served by Neighbourhood Police Stations 11, 25 and 26, while the residents of the City of Côte Saint-Luc, Town of Hampstead and Town of Montreal West are served by Neighbourhood Police Station 9;

WHEREAS the residents of the City of Côte Saint-Luc, Town of Hampstead and Town of Montreal West fear that the removal of its NPS would dramatically diminish the local police presence to undesirable levels once loathed in the 1970s and 1980s;

On motion of Councillor Abraham Gonshor, seconded by Councillor Clifford Borden, it was UNANIMOUSLY RESOLVED:

- THAT the Council of the Town of Hampstead hereby informs the Montreal Police Department and the Agglomeration of Montreal that it unanimously opposes the merger of NPS 9 and NPS 11;
- THAT the Council of the Town of Hampstead hereby informs the Montreal Police Department and the Agglomeration of Montreal that said Town insists on retaining a local NPS in the territory of Côte Saint-Luc, serving the population of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West.

- THAT the Council of the Town of Hampstead will join with the Councils of Montreal West and Côte Saint-Luc to take all possible steps to prevent an unwanted merger of its NPS without its consent
- THAT the Council of the Town of Hampstead demands that the Montreal Police Department and the Agglomeration of Montreal leave NPS 9 as a local station serving Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West.
- THAT copies of this resolution be sent to all members of the Agglomeration of Montreal, to the Minister of Public Security, to the MNAs for d'Arcy McGee and NDG.

Adopted

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Mayor

(s) Chantal Bergeron
M^e Chantal Bergeron, Town Clerk

CERTIFIED TRUE COPY

Hampstead, April 11, 2007

Me Chantal Bergeron, Town Clerk